

l'intermédiaire de compagnies pétrolières placées sous contrôle d'État. Plutôt que de mettre Petro-Canada d'emblée dans une situation qui entraînerait la pénurie et qui ne ferait que causer de la confusion, nous devrions nous servir de cette société dans les lignes qui ont déjà été envisagées, à savoir l'autoriser à négocier des contrats d'approvisionnement à long terme. Si les multinationales veulent conclure des séries de marchés pour assurer le transport du pétrole, cela est acceptable tant que nous pourrions conclure avec chaque État des accords à long terme qui assurent au Canada les approvisionnements dont il a besoin.

Dans ces conditions je ne vois pas l'avantage de cet amendement. Il ne ferait qu'ajouter à la confusion dans une situation que la difficulté d'approvisionnements rendrait déjà épineuse.

Le parti conservateur, nous le savons, n'a pas caché son intention de détruire Petro-Canada et d'avoir recours aux services de la Corporation commerciale canadienne ou d'un autre organisme officiel semblable pour organiser les approvisionnements de pétrole. Ce système aurait un désavantage certain, la Corporation commerciale canadienne n'ayant aucune expérience dans le domaine du transport pétrolier et encore moins dans celui des négociations de fourniture de pétrole à long terme. Par ailleurs, Petro-Canada a déjà conclu des ententes avec Petro-Ven, la compagnie pétrolière nationale du Venezuela, pour assurer l'approvisionnement de pétrole, et ces deux organismes doivent se mettre d'accord sur un contrat à long terme.

S'il n'était question ici que de lancer des appels d'offre, le ministère des Approvisionnements et Services pourrait fort bien s'en charger mais la question est beaucoup plus complexe. A l'heure actuelle, Petro-Canada, bien qu'il s'agisse d'une société nouvelle, est en train de s'entourer de spécialistes de la négociation des contrats à long terme, et il serait, c'est évident, à notre détriment de confier à la Corporation commerciale canadienne le soin de passer des marchés pour un produit à propos duquel elle n'a aucune expérience. Par ailleurs, je le répète, Petro-Canada aurait un représentant à la Commission de la répartition des approvisionnements et au comité permanent de l'Agence internationale de l'énergie. Ainsi le Canada serait bien représenté au sein de ces agences et organismes internationaux et il saurait alors quelles mesures il devrait prendre dans une situation d'urgence. Deux choses sont donc à considérer.

Bien sûr, on connaît l'attitude naïve et apathique du gouvernement de l'Ontario. Il y a quelque temps, à l'étude en comité, ses représentants ont dit que ce projet de loi n'était pas vraiment nécessaire. Au cours des années passées, ils n'ont formulé aucune plainte quand on préparait le projet de loi; ils ne sont jamais plaints des préparatifs qui se sont déroulés pendant ce temps-là. Ils ont affiché une attitude très naïve devant le comité en suggérant que le bill n'était pas nécessaire et qu'il suffirait de faire des échanges avec les États-Unis. Monsieur l'Orateur, on sait que les États-Unis importent près de la moitié du pétrole qu'ils consomment, soit quelque huit millions de barils par jour sur les 16 qu'ils utilisent. Il n'est pas

Les approvisionnements d'énergie

difficile de s'imaginer que les stocks américains pourraient s'épuiser très rapidement et qu'il ne resterait rien à échanger avec le Canada.

Ce que préconise le chef de l'opposition (M. Clark) c'est d'aménager un pipe-line plus considérable, sans pour autant tenir compte des sources des sables bitumineux ou d'ailleurs, si bien que l'on pourrait mieux tirer profit de ces installations.

Je vois que l'opposition officielle manifeste qu'elle est prête à se prononcer sur cet amendement. Comme je ne voudrais pas retarder davantage nos travaux, je suis prêt à me rasseoir afin que la Chambre puisse se prononcer sur l'amendement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député de Sault-Sainte-Marie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Yorkton-Melville.

M. Nystrom: Sault-Sainte-Marie est une belle circonscription mais Yorkton l'est encore plus.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voyons donc!

M. Nystrom: Je parlais de la ville, non pas du député.

Des voix: Oh, oh!

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, après l'enthousiaste discours du député d'Algoma (M. Foster), je n'ai que quelques commentaires à ajouter.

M. Benjamin: C'était du pur cabotinage.

Une voix: Un chant funèbre!

● (2050)

M. Nystrom: Quoi qu'il en soit, le ministre, son secrétaire parlementaire et le gouvernement m'étonnent vraiment. A les entendre parler à la Chambre, on croirait que le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) a présenté une motion radicale et révolutionnaire qui va entraîner le monde dans le chaos, mais je leur rappelle que le député de Sault-Sainte-Marie n'a fait que proposer, dans sa motion, une autre solution à laquelle le gouvernement pourrait avoir recours. Sa motion dit que Petro-Canada pourrait être le seul acheteur de pétrole dans une situation d'urgence. Elle ne dit pas que la société devrait obligatoirement l'être, mais simplement qu'elle pourrait l'être. À en croire certaines observations du député d'Algoma (M. Foster), on pourrait penser que la motion propose une solution radicale qui lierait les mains du gouvernement.

J'ai une ou deux autres remarques à faire sur ce que le ministre a dit. Il a blâmé les députés de ce côté-ci de la Chambre d'avoir présenté une motion qui avait déjà été proposée au comité et il a dit que nous nous répétions. Si tout ce que nous faisons à la Chambre était original et sans précédent, la Chambre s'en porterait peut-être beaucoup mieux, mais ce n'est pas le cas. Nos débats à la Chambre consistent en grande partie en des redites. Je crois que l'argument invoqué par le député de Sault-Sainte-Marie est on ne peut plus juste, et qu'il faudrait le répéter encore et encore, jusqu'à ce que le gouvernement l'accepte.